



CONSEIL COMMUNAL BEGNINS

DECISIONS DU 4 DECEMBRE 2018

Dans sa séance du 4 décembre 2018, le Conseil communal de Begnins a adopté les préavis municipaux suivants :

Préavis municipal N° 10/2018

Travaux de désaffectation partielle du cimetière de Begnins.
Demande d'un crédit de CHF 30'000.00.

Préavis municipal N° 11/2018

Approbation du nouveau règlement communal sur les naturalisations.

Ce document entrera en vigueur dès son approbation par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

Préavis municipal N° 12/2018

Budget 2019.

Le Conseil communal de Begnins a refusé l'objet suivant :

Préavis municipal 13/2018

Nouveaux statuts de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade).

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP) dès l'affichage des décisions du Conseil communal. Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'article 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, du Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

N.B. : Pour le préavis 12/2018, le budget dans son ensemble ne peut pas faire l'objet d'un référendum.

Begnins, 05.12.2018

CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS